

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant suspension d'engagement
du caporal Emilie SCHEMBRI du
CSP ALBI

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la demande de suspension d'engagement du caporal Emilie
SCHEMBRI en date du 1er juillet 2015, pour une durée d'un an,

VU l'avis favorable du comité de centre d'ALBI,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

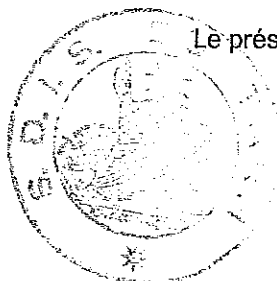
ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'engagement du caporal Emilie SCHEMBRI, sapeur-pompier volontaire au centre de secours
principal d'ALBI, est suspendu, à sa demande, à compter du 1er juillet 2015, pour une durée d'un an.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **23 JUIL. 2015**

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT